



REUNION CHSCT 63 DU 29 JUIN 2021

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

La loi de transformation de la Fonction Publique se met en place et sacrifie les CHSCT qui ont pourtant été essentiels depuis leur création pour la santé et les conditions de travail des agents, et en particulier durant la pandémie.

Certains chefs de service se félicitent de la suppression des CHSCT, en évoquant le fait que la nouvelle instance ne sera plus interdirectionnelle, et permettra de mieux prendre en compte les spécificités de chaque direction ; c'est oublier que l'interdirectionnalité est également une force. Elle permet de mutualiser les actions, notamment pour les formations pour ne citer que cet exemple.

Malgré une amélioration, la crise sanitaire perdure avec son lot de difficultés pour le travail des agents. Le télétravail et les troubles musculo-squelettiques et risques psycho-sociaux qu'il engendre pèsent depuis de nombreux mois sur les agents.

Par exemple, la suppression des postes de travail fixes dans certaines administrations contraint les personnels à effectuer les trajets domicile-travail avec leur ordinateur portable, en plus de leurs dossiers. C'est une charge parfois lourde, pour les agents se déplaçant en train, à vélo, à pied. Cette décision de supprimer des unités centrales aurait dû faire l'objet d'un examen préalable comme le prévoit le guide de prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projet.

Autre exemple : selon les administrations, la prise en compte des besoins en installation ergonomique des postes nomades est très différente. Il s'agit pourtant de prévention primaire. Pour la CGT, ce n'est pas aux agents de s'équiper sur leurs deniers personnels. L'assouplissement des jauges permet toutefois d'espérer que les prochaines réunions puissent se tenir en présentiel. Les représentants du personnel CGT demandent, si les conditions sanitaires le permettent, que la prochaine réunion de notre comité se déroule en présentiel.

Pour l'Enfip, les cours en présentiel ont repris pour le cycle préparatoire des agents PACTE lors du dernier confinement selon un format « bi-modal » (un enseignant pour 2 salles de cours) tout d'abord, puis en mai, face à la souffrance des enseignants et stagiaires, sous un format plus classique avec 1 enseignant pour une salle de cours. Les agents C suivent actuellement tous leurs cours en visio. Tous les inspecteurs stagiaires reviennent dans leur établissement pour une durée de 2 à 7 jours en juillet et il est prévu que tous les cours se déroulent en présentiel à la prochaine rentrée de septembre. Plus de 900 stagiaires sont attendus.

Les contraintes sanitaires et l'adaptation permanente des personnels de l'établissement ont révélé des situations de souffrances qui perdurent, et ce également pour les stagiaires.

A la douane, le directeur interrégional a indiqué aux agents le 21 mai que la direction régionale de Clermont-Ferrand serait une direction régionale de pleine exercice. Avec l'élargissement de son périmètre au département de la Loire, le DI a conclu qu'il s'agissait d'une « renaissance ». Après des années d'annonces pessimistes, les agents attendent la mise en place de ce nouveau schéma pour se réjouir. Quels seront les nouveaux effectifs de référence ? Seront-ils suffisants pour assurer la charge de travail supplémentaire ? Qui sera nommé à la tête des services ? L'assistante de prévention va-t-elle être remplacée ? A quelle date ? Autant de questions sans réponse à ce jour qui ne permettent pas aux agents d'être pleinement rassurés sur leur avenir professionnel.

La situation des agents des douanes restructurés fait régulièrement l'objet d'un point à l'ordre du jour. Cet examen est nécessaire pour voir quelles sont les difficultés qu'ils rencontrent dans leur parcours professionnel.

Aujourd'hui, nous allons donner notre avis sur les PAP qui nous sont présentés mais nous ne pouvons que constater une souffrance persistante des agents notamment parce qu'encore isolés, parce que l'ergonomie des postes nomades est trop disparate, parce que leur service est restructuré, parce qu'il y a des sous-effectifs, parce que la charge de travail est trop importante.